

CONTRAT DE RIVIERE AIN AMONT

Claire RENAUD
Animatrice du contrat de rivière
Nicolas GUITTOT
Chargé de mission du contrat de rivière

Tel : 03 84 87 35 67 Fax : 03 84 87 35 00
crenaud@cg39.fr
nguittot@cg39.fr

Compte rendu de réunion

Réunion de la commission thématique
« Gestion qualitative et quantitative de l'eau »

le lundi 21 janvier 2013 à Champagnele

Collège des collectivités territoriales

| Organisme | Représentant | Présent | Excusé |
|--|---|---------|--------|
| Conseil Général du Jura | BALLAND Michel (Président du Contrat de rivière Ain amont) | X | |
| Conseil Général du Jura | BLONDEAU Gilbert (Vice-Président du Contrat de rivière Ain amont) | X | |
| Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy | ALPY Joël | X | |
| Communauté de Communes de la Grandvallièrre / PNR du Haut Jura | VESPA Françoise | X | |
| Communauté de Communes Champagnole / Porte du Haut Jura | BATAILLARD Erwan | X | |
| SIE l'Heute la Roche | MORAND Marc | X | |
| SIE Monnet la Ville et Bourg | MASSON Adrien | X | |
| Parc Naturel Régional du Haut Jura | DEVILLERS Bertrand | X | |
| SIEP Bief du Fourg | POULIN Georges | X | |
| SIE Petit Lac de Clairvaux | GUERIN Marcel | X | |
| Syndicat des Eaux du Centre Est | TISSOT Gilbert | X | |
| Syndicat des Eaux du lac d'Illay | MONNIER Roger | X | |
| Syndicat des Eaux du Grandvaux | DACLIN Pierre | X | |
| SIA de la Vallée du Drouvenant | CHAMOUTON Claude | | X |
| Syndicat Mixte du canton de Morez | FLAMENT Daniel | | X |
| Communauté de Communes Jura Sud | BLASER Michel | | X |

Collège de l'Etat et des établissements publics associés

| Organisme | Représentant | Présent | Excusé |
|--|---------------------|---------|--------|
| Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques | VILQUIN Emmanuel | X | |
| Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques | GAROT Jean Louis | X | |
| Direction Départementale des Territoires | CHEVALLIER Frédéric | | X |
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée | BELLON Alexandre | X | |
| Agence Régionale de la Santé | NOURRY Linda | | X |

Collège des organisations professionnelles et des usagers

| Organisme | Représentant | Présent | Excusé |
|--|--------------------|---------|--------|
| Chambre d'agriculture du Jura | DELACROIX Rémy | X | |
| Chambre d'agriculture du Jura | PERRAUDIN Matthieu | X | |
| Jura Nature Environnement | DAMS Vincent | X | |
| Chambre de Commerce et d'Industrie | LEPRE Daniel | X | |
| Fédération de pêche du Jura | VIONNET Daniel | X | |
| Fédération de pêche du Jura | EL BETTAH Medhi | X | |
| Electricité de France | BONTE Thomas | X | |
| Fédération Départementale des coopératives Laitières | VUITTON Valérie | X | |
| Fédération Départementale des coopératives Laitières | HUGON Rémy | | X |

Autres personnes présentes

| Organisme | Représentant |
|------------------------------|---|
| Conseil Général du Jura | PICHON Florent (Chef de la mission Eau Assainissement) |
| Conseil Général du Jura | LE BOSSE Stéphane (Technicien assainissement) |
| Conseil Général du Jura | PROST Julie (Technicienne mission Agriculture et Forêt) |
| Conseil Général du Jura | PICAUD Audrey |
| Contrat de rivière Ain amont | RENAUD Claire |
| Contrat de rivière Ain amont | GUITOT Nicolas |

1) Contexte et ordre du jour de la réunion

Le dossier sommaire de candidature du contrat de rivière Ain amont, réalisé par le Conseil Général du Jura et présenté devant le comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée, a reçu un avis favorable le 2 juillet 2012.

Le Comité de rivière, instance chargée du suivi et de l'élaboration du contrat, a été installé par le Préfet du Jura le 15 octobre 2012. Lors de cette réunion, le Président du Comité de rivière, Monsieur Michel BALLAND, a souhaité mettre en place trois commissions thématiques chacune présidée par un Vice-Président.

Ainsi, la réunion du 21 janvier 2013 est la première rencontre de la commission « Gestion quantitative et qualitative de l'eau ».

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- A- Présentation du rôle de la commission thématique
- B- Etat des connaissances actuelles
- C- Perspectives de travail de la commission

2) Introduction

M.BALLAND rappelle l'état d'avancement du contrat de rivière de l'Ain amont et précise que celui-ci rentre dans sa phase d'élaboration. Il remercie l'ensemble des participants de

leur présence et exprime sa volonté pour que cet outil de planification puisse rassembler et fédérer les acteurs du territoire. M.BALLAND rappelle que M.BLONDEAU a été désigné Vice-Président du Comité de rivière et qu'il sera en charge de présider cette commission.

M.BLONDEAU remercie également l'ensemble des participants de leur présence. Il précise que le territoire de l'Ain amont était orphelin d'un point de vue de la gestion globale et concertée de l'eau et que la mise en place d'un contrat de rivière sur ce bassin versant est une véritable opportunité.

3) Rôle de la commission thématique « Gestion quantitative et qualitative de l'eau »

La commission thématique, durant la phase d'élaboration du contrat de rivière Ain amont, aura pour missions principales de :

- compléter l'état des connaissances ;
- hiérarchiser le programme d'actions ;
- valider les fiches actions qui seront inscrites dans le dossier définitif.

Les fiches actions devront s'inscrire et être en cohérence avec les grands objectifs définis dans le dossier sommaire de candidature (cf tableau ci dessous).

| | |
|--|---|
| Volet A – Reconquête de la qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtriser les pollutions agricoles diffuses ✓ Maîtriser le traitement des eaux usées domestiques ✓ Maîtriser le traitement des pollutions industrielles et autres substances dangereuses |
| Volet C – Protection et gestion quantitative de la ressource en eau | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Garantir quantitativement la ressource en eau tout en préservant le bon fonctionnement des milieux aquatiques ✓ Garantir qualitativement la ressource en eau |

D'autre part, il est précisé que les fiches actions du dossier définitif devront comprendre un certain nombre d'éléments : objectif de l'action, maîtrise d'ouvrage, situation géographique de l'action, description technique de l'action, priorité de l'action, plan de financement, indicateur de suivi et la compatibilité avec le programme de mesures. Un exemple de fiche action est distribué à l'ensemble des participants.

4) Assainissement collectif

Intervention de J-L.GAROT et Emmanuel VILQUIN: Suite aux différentes cartes présentées et distribuées lors de la réunion, sur le fonctionnement des dispositifs d'assainissement collectif, l'ONEMA soulève plusieurs points :

- ✓ Sur quels critères l'impact des dispositifs d'assainissement sur le milieu récepteur est-il basé ?
- ✓ Le bon fonctionnement des stations d'épuration est notamment basé sur le respect des seuils réglementaires de rejets dans le milieu récepteur. Du point de vue de l'ONEMA, il semblerait pertinent d'aller plus loin dans le cadre de la démarche du contrat de rivière Ain amont.
- ✓ Les cartes présentées datent de l'année 2011, il semblerait pertinent de les actualiser.
- ✓ L'ONEMA pense qu'un travail sur une meilleure maîtrise du phosphore au niveau des dispositifs d'assainissement collectif serait pertinente. Une meilleure connaissance sur les flux de phosphore dans le milieu récepteur serait intéressante (mesures en continu sur ce paramètre).

✓ L'ONEMA s'étonne du nombre de stations d'épuration recensées sur le bassin versant de l'Ain amont.

Intervention de M.BATAILLARD : La Communauté de Communes de Champagnole / Porte du Haut Jura possède la compétence assainissement collectif sur son territoire. Suite aux cartes présentées, M.BATAILLARD émet plusieurs remarques :

✓ Sur quels critères l'impact des dispositifs d'assainissement sur le milieu récepteur est-il basé ? D'après lui, les critères utilisés pour juger de l'impact d'une station d'épuration sur le milieu récepteur ne semblent pas pertinents.

✓ Il regrette que les cartes présentées ne prennent pas en considération les travaux en cours de réalisation (Montrond, le Larderet,...) mais également ceux à venir (Crans, Andelot en Montagne).

✓ Il s'interroge également sur le classement en rouge de la station de Champagnole.

Intervention de M.PICHON : Suite aux différentes remarques émises, M.PICHON apporte un certain nombre de compléments d'informations sur l'élaboration des cartes :

✓ Les cartes présentées sont les bilans de fonctionnement de l'année 2011 et ne prennent donc pas en considération les éventuels travaux réalisés au cours de l'année 2012. A ce titre, les bilans de fonctionnement de l'année 2012 sont en cours de rédaction. Il rappelle que ces cartes sont actualisées chaque année.

✓ **L'appréciation du fonctionnement de la station est réalisée à partir des éléments suivants :**

- ◆ la mise en service de nouvelles stations ou de stations réhabilitées ;
- ◆ les données d'autosurveillance réglementaire permettent de connaître et de vérifier le niveau de rejet et les rendements épuratoires de la station ;
- ◆ en complément, pour les stations bénéficiant de l'assistance technique départementale, deux prélèvements instantanés sont réalisés par an à l'occasion de visites périodiques ;
- ◆ la production et l'évacuation de boues (sauf pour les filtres plantés de roseaux et les lagunes) fournit enfin un excellent indicateur de la pollution éliminée. Cette dernière donnée est notamment comparée à celle fournie par la Chambre d'Agriculture au titre de la Mission d'expertise et de suivi des épandages (MESE).

Ainsi, le fonctionnement de la station, à partir de ces éléments est classé en trois catégories :

- ◆ fonctionnement satisfaisant : production de boues comparable à la population raccordée et niveau de rejets respecté ;
- ◆ fonctionnement acceptable : production de boues comprise entre 50 et 80 % de la population raccordée et niveau de rejets respecté ;
- ◆ fonctionnement médiocre : production de boues inférieures à 50 % en comparaison à la population raccordée ou niveau de rejet non respecté.

✓ **Appréciation du fonctionnement des réseaux d'assainissement** : Les travaux réalisés, les résultats des bilans d'autosurveillance, des études diagnostics récentes du réseau, les concentrations mesurées en entrée de station, les quantités d'Eaux Claires Parasites Pluviales (ECP) drainées permettent de connaître le fonctionnement des réseaux ainsi classé en trois catégories :

- ◆ fonctionnement satisfaisant : taux de collecte supérieur à 80 % et eaux claires ayant peu d'incidence sur le fonctionnement de la station ;
- ◆ fonctionnement acceptable : taux de collecte compris entre 50 et 80 %, à optimiser et/ou eaux claires ayant une incidence moyenne sur le fonctionnement de la station ;
- ◆ fonctionnement médiocre : taux de collecte inférieur à 50 %, à améliorer et/ou eaux claires ayant une incidence forte et préjudiciable sur le fonctionnement de la station.

✓ **Élaboration de la carte « enjeux milieu » :**

- ◆ les STEP identifiées par la couleur grise correspondent à une absence de données. L'impact de ces systèmes sur le milieu est donc méconnu.
- ◆ les STEP identifiées par la couleur vert clair correspondent à des systèmes d'assainissement qui font l'objet de travaux "lourds" (exemples : la construction d'une nouvelle station, la réhabilitation de réseau d'assainissement) ayant un impact positif sur le milieu naturel en collectant davantage la pollution et un traitement plus poussé.
- ◆ les STEP identifiées par la couleur vert foncé correspondent à des dispositifs d'assainissement n'ayant pas d'impact connu sur le milieu naturel où des Indices Biologiques Globaux Normalisés et/ou des analyses physico-chimiques démontrent l'atteinte du bon état au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.
- ◆ les STEP identifiées par la couleur jaune correspondent à des dispositifs d'assainissement ne possédant pas d'impacts connus sur le milieu naturel mais dont le fonctionnement (réseau ou station) est classé médiocre. Cela signifie que l'assainissement peut impacter le milieu naturel mais de manière ponctuelle.
- ◆ les STEP identifiées par la couleur orange correspondent à des systèmes d'assainissement qui collectent moins de 200 habitants. Ils ne sont donc, pour le moment, pas concernés par des mises en demeure au titre de la police de l'eau. En revanche, ce sont presque exclusivement des décanteurs digesteurs, dispositifs ne respectant pas les normes de rejets définies par l'arrêté du 22 juin 2007. Par conséquent, le fonctionnement de ces décanteurs est systématiquement jugé médiocre. Ils peuvent potentiellement impacter le milieu récepteur.
- ◆ les STEP identifiées par la couleur rouge correspondent aux systèmes d'assainissement mis en demeure (réseau et/ou station) pour non respect de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines ou si les mesures qualitatives (physico-chimie et IBGN) ne démontrent pas une classe de bon état de l'eau.

✓ la carte de localisation des stations d'épuration, sur le territoire du bassin versant de l'Ain amont, permet de recenser l'ensemble des stations quelque soit leur procédé épuratoire. Ainsi, sur le bassin on recense les procédés épuratoires suivants : des lagunes, des filtres à sable, des boues activées, des filtres plantés de roseaux, des disques biologiques et des digesteurs décanteurs.

En effet, les digesteurs décanteurs concentrent en un lieu de la pollution domestique et sont par conséquent recensés sur la carte des stations d'épurations. Il est précisé que les données, concernant les digesteurs / décanteurs ne sont pas exhaustives et pourraient être complétées.

Intervention de M.BLONDEAU : Suite aux différentes remarques émises, il paraît pertinent de mettre à jour les cartes présentées lors de cette réunion et de prendre en considération les points soulevés. D'autre part, un bilan sur le traitement du phosphore par station d'épuration est à réaliser. M.BLONDEAU invite les participants à soumettre leurs remarques au secrétariat technique du Contrat de rivière Ain amont.

5) Assainissement non collectif

Intervention de M.DAMS : Il semble primordial d'améliorer les moyens de communication auprès des citoyens sur la nécessité de mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif ou bien sur la nécessité de l'entretenir. M.DAMS rappelle également qu'il semblerait nécessaire de rappeler aux citoyens leurs obligations quant à leur dispositif d'assainissement non collectif.

D'après lui, il semblerait également pertinent de développer sur le bassin versant de l'Ain amont des chantiers pilotes visant à utiliser, par exemple, les zones humides comme zones tampons.

Intervention de M.BATAILLARD : La Communauté de Champagnole / Porte du Haut Jura a développé des outils de communication autour du SPANC (site internet, ...).

Intervention de M.BLONDEAU : Suite aux différentes remarques, M.BLONDEAU propose qu'une synthèse des outils de communication mis en place par les différents SPANC(s) soit réalisée.

6) Agriculture

Intervention de Mme.VUITTON: Elle rappelle que les données présentées concernant les rejets des coopératives laitières sont celles datant de l'année 2011 et qu'un certain nombre de travaux ont été réalisés au cours de l'année 2012 (2 rejets ne seraient pas maîtrisés à ce jour). Elle souhaiterait également que les stations d'épuration des coopératives laitières puissent apparaître sur une carte au même titre que les stations d'épuration des rejets domestiques.

Intervention de M.PERRAUDIN, M.DELACROIX et M.ALPY: Le bassin versant de l'Ain amont n'est pas concerné uniquement par l'élevage puisque 1/5 du territoire est exploité en surface labourable impliquant des pollutions différentes que celles engendrées par l'élevage. La Chambre d'Agriculture souhaite que l'impact de l'épandage, sur le milieu récepteur, puisse être étudié durant les périodes de forte pluviométrie/ de gel. Ils rappellent également la nécessité de travailler sur la valorisation des effluents agricoles (méthanisation,...) et leurs impacts. Ils soulignent également que les plans d'épandage risquent d'être encore plus restrictifs (interdiction sur les pentes). Pour cela, un travail de communication auprès des agriculteurs est primordial puisque souvent ils perçoivent difficilement les intérêts à mettre en place des techniques impactant moins le milieu récepteur.

Intervention de M.BLONDEAU: Il souligne les difficultés pour les agriculteurs à stocker leurs effluents agricoles pour ensuite les épandre sur un temps court (pouvant engendrer un impact potentiel impact sur le milieu récepteur). M.BLONDEAU rappelle l'importance de la communication auprès des exploitants sur les méthodes, de traitement du fumier et lisier, alternatives. Il souhaite également qu'une approche sur la valorisation des boues de stations d'épuration en milieu agricole puisse être faite.

Intervention de Mme.VESPA : Elle souligne le parallèle entre le devenir des boues de stations d'épuration et des effluents d'élevage.

Intervention de M.PICHON: Le Conseil Général du Jura élabore actuellement un plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux dans lequel est abordé le devenir des boues. Ce document pourra apporter des éléments. Une présentation, auprès de la commission, pourrait être réalisée pour présenter l'état d'avancement des réflexions sur le devenir des boues.

Intervention de M.PERRAUDIN, M.DELACROIX et M.ALPY: La Chambre d'Agriculture souhaite également que la problématique des campagnols soit abordée.

Intervention de M.BLONDEAU: Au regard, des différents échanges, il est proposé que le secrétariat technique travaille sur l'élaboration d'un cahier des charges pour réaliser un diagnostic qui fasse le lien entre pressions et activités agricoles. Les différentes remarques seront prises en compte. Une réunion technique aura lieu pour valider le cahier des charges.

7) Pollution industrielle et autres substances dangereuses

Intervention de M.BLONDEAU: Suite aux éléments présentés, M.BLONDEAU souhaite qu'une actualisation des données puisse être faite (actualisation des données qualité chimique de l'eau et actualisation des données sur les entreprises).

Intervention de M.VILQUIN: Il souligne qu'en cas d'analyses des rejets d'entreprises, il faudra s'intéresser à la qualité de l'eau mais également des sédiments.

Intervention de M.DEVILLERS : Le PNR du Haut Jura a mené sur son territoire une opération spécifique « Eaux Jura » visant à réduire les pollutions induites par les pollutions toxiques (métaux lourds, hydrocarbures, produits de traitement du bois, produits de peinture,...). Cette opération a été menée en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Les bassins de la Saine et de la Lemme, situés dans le bassin versant de l'Ain amont, ont pu bénéficier de cette opération.

Intervention de M.LEPRE : La Chambre de Commerce et d'Industrie souhaite poursuivre ce travail sur d'autres territoires, ce qui permettra de considérer un nombre d'entreprises plus important. M.LEPRE rappelle que l'opération menée sur le territoire du PNR du Haut Jura n'a pu se faire qu'avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau, de la Région Franche-Comté et du Conseil Général du Jura. Ainsi, il confirme l'intérêt de travailler avec les entreprises situées sur le bassin versant de l'Ain amont (hors bassins de la Saine et de la Lemme).

Intervention de M.BELLON : Le contexte industriel sur le bassin versant de l'Ain amont est différent du contexte de la vallée de la Bienne. Ainsi, une opération similaire à celle menée par le PNR du Haut Jura n'est peut-être pas pertinente. Il semble plutôt nécessaire de cibler des secteurs prioritaires.

Intervention de M.DAMS : Il rappelle que des données récentes existent sur les lacs de l'Abbaye et de Clairvaux.

Intervention de M.BLONDEAU: Il propose qu'une réunion technique entre le secrétariat technique du contrat de rivière Ain amont, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat puisse être organisée pour compléter et actualiser les données sur les entreprises.

8) Alimentation en eau potable

Intervention de M.PICHON : Il rappelle les obligations réglementaires vis à vis de la réalisation d'un schéma de distribution pour les syndicats et les régies communales. M.PICHON ajoute qu'il serait pertinent de pouvoir réaliser un groupement de commandes pour les petites communes. Il rappelle les aides financières disponibles pour réaliser ce schéma et qu'un cahier des charges type peut être transmis aux collectivités intéressées.

Intervention de M.MORAND : Il s'étonne que l'aspect quantitatif ne soit pas abordé lors de cette première commission. Il rappelle que le syndicat de l'Heute la Roche est confronté à des problèmes quantitatifs (manque d'eau à certains moments).

Intervention de Mme.RENAUD : L'Agence de l'Eau mène une étude sur la localisation des ressources karstiques majeures au niveau du massif du Jura. Cette étude permettra d'apporter des éléments sur l'aspect quantitatif des ressources et de définir une stratégie d'intervention. D'autre part, le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable actuellement en cours de réalisation par le Conseil général permettra également d'apporter des éléments de réponses.

Intervention de M.BELLON: L'Agence de l'Eau a lancé un appel à projet « Economies d'eau ». Plusieurs collectivités du bassin versant de l'Ain amont ont répondu à celui-ci.

Intervention de M.BLONDEAU: Il souligne que la présence systématique de karst sur le territoire fait que l'eau est vulnérable et difficile à capter. M.BLONDEAU souhaite que les données présentées puisse être actualisées lorsque l'Agence Régionale de la Santé aura édité leur synthèse.

9) Divers

Les participants de la commission 1 souhaitent être informés des échanges qui auront lieu dans les autres commissions.

Conclusions de la commission thématique

Il est acté que :

- la carte assainissement collectif (impact des dispositifs d'assainissement sur le milieu récepteur) sera actualisée et que les différentes remarques émises par les participants seront intégrées. Les participants sont invités à transmettre au secrétariat technique leurs remarques ;
- un bilan sur le traitement du phosphore par les dispositifs d'assainissement collectif sera réalisé ;
- une carte sur la localisation des stations d'épuration des coopératives laitières et sur leur fonctionnement sera réalisée ;
- une synthèse des moyens de communication mis en place par les différents SPANC(s) sera réalisée ;
- un cahier des charges pour la réalisation d'un diagnostic agricole sera réalisé et soumis à l'avis d'un groupe technique ;
- une actualisation des données « qualité chimique » et industries sera réalisée. A cet effet, une réunion technique sera organisée rapidement avec la Chambre de Commerce et d'Industries et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- la commission sera tenue informée de l'état d'avancement du Schéma Départemental d'Eau Potable, du Plan de valorisation des boues d'épuration et des résultats de l'étude menée par l'Agence de l'Eau sur les ressources karstiques.

Prochaine réunion thématique

Avril – mai 2013

Contacts pour toutes informations complémentaires

Claire RENAUD
Animatrice du contrat de rivière
Tel : 03 84 87 35 67 Fax : 03 84 87 35 00
crenaud@cg39.fr

Nicolas GUITTOT
Chargé de mission du contrat de rivière
Tel : 03 84 87 42 04 Fax : 03 84 87 35 00
nguittot@cg39.fr